

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

Mmes : C. CHARLOT – G. GALLOIS – C. HERMANT – V. JACINTO

Mrs. : M. BORREWATER – Y.B. DE BEURMANN – F. COQUEREL – D. DUQUESNE – J.C. RUHANT – L. VAN DRIESSCHE

Excusés : Mme V. GAUTIER (Procuration donnée à C. CHARLOT) – Mrs L. DESROUSSEAUX – A. KEDZIERSKI – D. WICQUART

Madame Michèle COURTI a été nommée secrétaire

I – LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2018

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 20 novembre 2018. Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres présents.

II – DELIBERATION CONCERNANT L'UTILISATION ET LES TARIFS DE LOCATION DE L'ESPACE BOULINGUEZ - N° 2018-12-18.01

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions d'utilisation de la salle de l'« Espace Boulinguez » et la location possible pour des vins d'honneur et des réceptions après funérailles pour les habitants de la commune ou hors commune.

Monsieur le Maire précise que les tarifs de location ont été réévalués à compter du 1^{er} janvier 2015. Après discussion, le Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes tarifs en 2019 :

Dans le détail, les tarifs de location proposés restent les suivants :

| | |
|---|--------------|
| <i>– vin d'honneur habitants de Le Maisnil</i> | <i>220 €</i> |
| <i>– vin d'honneur habitants hors commune</i> | <i>300 €</i> |
| <i>– vin d'honneur organisé par un traiteur pour le compte d'habitants hors commune</i> | <i>265 €</i> |
| <i>– réception après funérailles habitants de Le Maisnil.....</i> | <i>135 €</i> |
| <i>– réception après funérailles habitants hors commune</i> | <i>180 €</i> |

Le Conseil Municipal maintient la diminution du tarif à 130 € pour les Maisnilois qui s'investissent dans la Commune : membre ou ancien membre du Conseil Municipal, CCAS, Associations.

Il rappelle les conditions de location et de règlement. Une convention est passée entre la Commune et la personne souhaitant réserver la salle. La réservation de la salle devient définitive à compter du versement d'un montant de 30% à titre d'arrhes non remboursables en cas de désistement. Les titres (arrhes et solde) sont émis par le secrétariat de la Mairie et payables en Trésorerie à réception de l'avis de sommes à payer.

Le versement d'arrhes pour les réservations imprévisibles (funérailles) n'est pas demandé. La réservation est définitive à compter de la signature de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

- 1 zone au croisement de la rue du Bas et de la rue des Breux
- 1 zone au croisement des rues Haute Loge, du Haut Quesnoy, de l'Eglise et de la Fresnoy

Il précise qu'il existe deux types de caméras : des caméras de visionnage et des caméras « LAPI » qui photographient uniquement les plaques d'immatriculation.

Pour répondre à Monsieur François COQUEREL, Monsieur le Maire indique que le réseau filaire va servir d'appui pour la câblerie et la connectique ; la zone d'emprise des caméras doit être suffisamment éclairée. Suite à une question posée par Madame Gabrielle GALLOIS, il précise que l'antenne placée sur l'église est une antenne de radio fréquence pour les caméras.

Monsieur le Maire rappelle que la MEL subventionne uniquement le matériel qui surveille le trafic routier et pas les bâtiments communaux ; par ailleurs le domaine privé ne doit pas être filmé. En cas de visionnage, une procédure est prévue pour que les gendarmes puissent avoir accès aux images.

Une convention sera à signer et un règlement à préparer concernant le Centre de Supervision Urbain. Le nombre de caméras total étant évalué à 80, la plateforme qui accueille le CSU devra disposer d'une puissance suffisante ; le Conseil Municipal suggère de mettre en place deux centres de surveillance pour les 4 communes. En cas de CSU unique, le Conseil Municipal donne son accord pour que Le Maisnil soit commune d'accueil.

Monsieur Luc VAN DRIESSCHE pose la question de l'assurance du matériel de vidéo protection. Le cabinet Allianz sera interrogé par le secrétariat de la Mairie.

Monsieur François COQUEREL demande si la délinquance diminue dans les communes équipées de vidéo protection. Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Madame Catherine HERMANT souligne que, dans ces communes, 96 % des enquêtes sont résolues.

Par délibération en date du 19 juin 2018, le Conseil Municipal avait adhéré au groupement de commande de la MEL concernant la vidéo protection de la commune.

La commune a fait appel à un AMO, la société AVProtec, pour l'étude des implantations de caméras sur le territoire et le chiffrage de la mise en place de la vidéo protection.

Dans le cadre de la mutualisation de la vidéo protection, des réunions ont eu lieu avec les communes de Radinghem-en-Weppes et Beaucamps-Ligny, puis Fournes-en-Weppes dans le cadre des propositions de mutualisation de la MEL.

Monsieur le Maire et Monsieur Yves-Bernard De Beurmann présentent au Conseil Municipal la proposition pour les équipements de vidéo protection sur la commune.

Afin de pouvoir déposer la demande de subvention pour cet équipement auprès de la MEL et d'engager les démarches législatives auprès de la Préfecture, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- *Autoriser Monsieur le Maire à installer un dispositif de vidéo protection sur le territoire de la commune*
- *Valider la proposition des zones et emplacements des caméras sur la commune.*
- *Autoriser Monsieur le Maire à conventionner avec les communes de Beaucamps-Ligny, Fournes-en-Weppes et Radinghem-en-Weppes pour mutualiser des équipements communs de leurs dispositifs respectifs de vidéo protection urbaine, et pour permettre, si cela est possible, la visualisation d'images sur leurs territoires, aux emplacements routiers stratégiques limitrophes entre les 4 communes concernées.*

- *A étudier la possibilité légale de créer un CSU unique pour la visualisation des images sur réquisition des autorités compétentes.*

Il est précisé qu'un Marché d'Appels d'Offres a été relancé par la MEL et que nous n'aurons les prix du marché que début 2019. Le coût de cet équipement n'est, de ce fait, que provisoire et sera affiné début 2019.

Après discussion, le Conseil Municipal valide le plan d'implantation des caméras tel que présenté et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches auprès de la MEL et de la Préfecture, par 10 voix Pour, 0 Voix Contre et 1 Abstention.

V - DELIBERATION CONCERNANT L’AFFILIATION AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD DE LA REGIE PERSONNALISEE DE L’ABBAYE DE VAUCELLES – n° 2018-12-18.04

La Régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au Cdg59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation.

Après discussion, le Conseil Municipal de Le Maisnil, émet un avis favorable à l'affiliation de la Régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord par 11 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.

VI – INFORMATION SUR LES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

1° - Commission jeunesse

PORTES OUVERTES A L'ECOLE LE SAMEDI 24 NOVEMBRE 2018

Cette journée a remporté, comme l'an dernier, un franc succès. Deux familles avec des enfants potentiellement à inscrire se sont déplacées.

Pour répondre à Monsieur Luc VAN DRIESSCHE, Madame Catherine CHARLOT précise que la communication se fait au moyen de la banderole, sur le site de la commune et par le biais des familles. L'école ne possède pas de page Facebook.

CANTINE

Le marché doit être renouvelé à compter de la rentrée de Septembre 2019. Une consultation est à prévoir dès le début 2020 avec l'écriture d'un nouveau cahier des charges pour tenir compte des éléments bio.

Madame Catherine CHARLOT a rencontré le 5 décembre dernier Monsieur CORNIL, assistant de gestion chez API. Elle lui a fait part des insatisfactions constatées depuis le début de l'année scolaire : diminution de la qualité et de la quantité des repas livrés et menus pas forcément adaptés pour des enfants.

GARDERIE

Monsieur Didier DUQUESNE indique que Madame Josiane SINSOULIEU va se rapprocher du comptable de l'association du Foyer Rural qui doit lui fournir les éléments nécessaires pour la reprise du personnel de la garderie par la Mairie. Il souhaite rencontrer Madame Josiane SINSOULIEU avant que cette question soit débattue en commission jeunesse.

ACCUEIL DE LOISIRS

Une rencontre qui a réuni les 4 communes s'est tenue à Le Maisnil le 10 décembre dernier. Les communes concernées ont donné leur accord pour que RCLV prenne en charge les accueils de loisirs pendant les petites vacances scolaires.

Monsieur Didier DUQUESNE s'est rapproché de RCLV pour demander une proposition en fonction des éléments fournis : nombre d'enfants participant aux accueils des petites vacances scolaires, tarifs appliqués aux familles, budget.

Il a par ailleurs précisé que, actuellement, la participation de la commune pour l'accueil des petites vacances est un forfait et non pas une participation sur le prix de journée comme cela est pratiqué pour les vacances d'été. Si RCLV n'acceptait pas le forfait, le Conseil Municipal donne son accord pour fonctionner avec un système de participation.

Une réunion de la Commission jeunesse est programmée le mercredi 16 janvier 2019 à 20h15 en mairie.

2° - Commission Animation - Culture

Monsieur Luc VAN DRIESSCHE indique la date du parcours du cœur fixée au dimanche 31 mars 2019. L'inscription a été faite en ligne.

3° - Commission Urbanisme

SCENARIOS D'AMENAGEMENT DES ESPACES COMMUNAUX

Monsieur Didier DUQUESNE relate la réunion du 13 décembre au cours de laquelle les membres du Conseil Municipal ont étudié les 2 scénarios d'aménagement des bâtiments communaux préparés par TW Ingénierie.

Il résume les grandes lignes de la discussion :

- Peu d'intérêt de disposer de deux salles polyvalentes dans un village tel que Le Maisnil
- Avoir deux salles engendrerait des frais d'entretien supplémentaires
- La situation de la salle de l'Espace Boulinguez entre l'église et la Mairie, est au cœur de vie du village et au centre des activités
- Il n'est pas cohérent de dissocier la répartition des activités associatives et culturelles dans deux bâtiments différents
- Il est intéressant de laisser l'étage de la ferme disponible pour des besoins éventuels à venir
- L'espace de stockage pour les services techniques est plus intéressant dans le scénario 2

Pour ces raisons, à l'unanimité, le Conseil Municipal retient la proposition n° 2 qui consiste en :

- l'aménagement de l'Espace Boulinguez en salle polyvalente avec aménagement de l'atelier et du garage et extension.
- La réhabilitation de l'ensemble des bâtiments du corps de ferme
- L'aménagement d'espaces réservés aux services techniques

.Le coût total du projet est estimé à 2 000 000 €.

Monsieur le Maire va confirmer à TW Ingénierie le choix retenu par le Conseil Municipal. Il donne les grandes lignes du calendrier à venir :

- TW Ingénierie va prévoir un concours d'architecte ;

- les 3 architectes retenus présenteront une esquisse de leur projet
- Mi 2019 le choix d'un architecte chargé de prendre en charge le projet sera finalisé.

Monsieur le Maire propose d'établir des dossiers de demande de subvention en 2019 quand le projet sera plus avancé. La demande de subvention DETR va devoir être scindée en deux tranches.

REVISION DU PLU : REUNION PUBLIQUE

La première réunion publique organisée par la MEL le 21 novembre dernier a réuni une trentaine de Maisnilois.

La prochaine réunion publique est fixée au jeudi 7 février et aura pour thème le zonage.

4° - Commission Travaux

CHAUDIERE A L'ECOLE

Défectueuse depuis le début de l'automne, la chaudière de l'école va devoir être changée. Il est prévu d'installer une chaudière au gaz dans les meilleurs délais.

TRAVAUX D'HIVER EFFECTUES PAR LES AGENTS COMMUNAUX

Pendant l'hiver quand les conditions climatiques ne permettent pas le travail extérieur, Benoît et Martial prévoient des travaux d'aménagement intérieur :

- Peinture dans les toilettes de l'Espace Boulinguez
- Enclos pour les poules à l'école
- Aménagement de la salle « café »
- Aménagement du bureau du Maire

Monsieur Didier DUQUESNE va les rencontrer pour finaliser ces travaux.

5° - Commission Environnement

HAIE CIMETIERE

Madame Valérie JACINTO indique que des hêtres pourpres ont été choisis pour remplacer la haie du cimetière. Ils seront disponibles à partir de mi-Janvier 2019.

6° - Commission Communication

Les cartes de vœux sont imprimées et pourront être distribuées dès le mercredi 19 décembre 2018.

VII - MEL

1° - Lille 3000 Eldorado

Dans le cadre de Lille 3000 Eldorado, une animation est proposée à Fromelles à l'occasion des Foulées des Weppes organisées par « Bouge en Weppes ». Madame Catherine HERMANT et Monsieur le Maire ont participé à la réunion du 5 décembre qui s'est tenue à Fromelles avec les partenaires.

2° - P.O.C.

Monsieur le Maire présente l'opération des P.O.C. organisée par la MEL dans le cadre de LILLE Métropole 2020 Capitale du design.

Le design a pour objectif d'apporter des solutions plus économiques et plus durables aux problématiques de tous les jours, petites et grandes, pour améliorer la qualité de vie. Il propose des méthodes et des compétences nouvelles pour accompagner les changements profonds de la société.

Les communes de la MEL sont invitées à participer à cette action. Monsieur le Maire précise qu'un membre du Conseil peut, s'il le souhaite, prendre en charge une action ; il sera chargé de la suivre jusque 2020.

3° - Salage des routes

La MEL a transmis la carte de salage prévu en cas d'intempéries.

La MEL entretient les RD, les autres routes étant salées par la commune comme les années précédentes.

4° - Transports

A partir du lundi 28 janvier 2019, des lignes de bus vont desservir la Commune jusque Haubourdin et jusque Armentières. 7 trajets journaliers sont programmés pour chaque ligne. La MEL organisera une information avant la mise en service.

5° - Assainissement

Les travaux d'assainissement collectifs sont prévus dès le premier semestre 2019 pour une durée d'au moins 6 mois.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

1° - Vente ambulante

Un arrêté a été pris pour permettre le stationnement sur le parking des commerçants ambulants. Un courrier sera déposé dans les boîtes aux lettres des riverains qui utilisent habituellement le parking.

2° - Fibre

Le syndicat « la fibre numérique 59/62 » et son mandataire « cap fibre » sont chargés du déploiement de la fibre optique sur le territoire de notre commune. Les opérations techniques sont en cours depuis plusieurs mois. Le raccordement est possible depuis début décembre 2018 hormis pour une partie de la rue des Chardonnerets.

3° - Population légale 2019

La population légale transmise par l'INSEE est de 658 habitants au 1^{er} janvier 2019

4° - Vœux des communes

Un tableau va être transmis aux membres du Conseil avec le suivi des vœux et des dates programmées dans les communes voisines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures et trente minutes.